



## **Prise de position de la Commission fédérale pour les questions féminines CFQF relative à la réforme Prévoyance vieillesse 2020 (juin 2017)**

La Commission fédérale pour les questions féminines CFQF recommande, dans un esprit de compromis, d'approuver la réforme Prévoyance vieillesse 2020. Dans l'optique de la politique sociale et de l'égalité, la Commission porte un jugement positif sur l'augmentation des nouvelles rentes AVS à raison de 70 francs par mois, soit 840 francs par année, la flexibilisation accrue de l'âge de la perception de la rente vieillesse (de 62 à 70 ans), la modification du montant de coordination dans le deuxième pilier, ainsi que la possibilité d'un versement sous forme de rente plutôt que de capital lors de la sortie de l'institution de prévoyance avant l'âge de la retraite.

Toutefois, la CFQF continue à estimer que le relèvement de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans prévu par cette réforme n'est pas opportun, que ce soit du point de vue de la politique de l'égalité ou de la politique sociale. C'est pourquoi la Commission insiste pour que soient prises de toute urgence, au niveau fédéral, des mesures législatives pour mettre fin à la discrimination salariale des femmes et pour qu'il soit plus facile de concilier la vie professionnelle et familiale, et ce tant pour les femmes que pour les hommes.